

Nations Unies

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels *



UN/JA COLLECTION

CINQUIÈME COMMISSION

19ème séance

tenue le

mercredi 17 octobre 1979

à 10 h 30

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19ème SEANCE

Président : M. PIRSON (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES : RAPPORT DU COMITÉ DES
CONFÉRENCES (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date de sa publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550.

Les rectifications seront publiées peu après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.5/34/SR.19

29 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est est ouverte à 10 h 35.

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES : RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES (suite) (A/34/32 et Corr.1)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite) (A/34/3/Add.37 et 38, A/34/528)

1. M. HAMZAH (République arabe syrienne) dit que sa délégation appuie le projet de calendrier des conférences et réunions figurant à l'annexe II au rapport du Comité des conférences (A/34/32). Elle appuie également, dans l'ensemble, la décision du Conseil économique et social de ne rien ajouter ou modifier à ce calendrier après son adoption, toute dérogation pouvant entraîner un remaniement des allocations budgétaires nécessaires. Elle ne saurait néanmoins accepter d'adopter le calendrier dans l'abstrait; le cas échéant, le Comité des conférences devrait avoir le droit de le modifier pour satisfaire aux exigences d'une conférence donnée.

2. Tous les organismes des Nations Unies devraient tenir leurs réunions à leur siège, où ils disposent des installations nécessaires. Il n'est pas justifié de tenir une conférence portant sur un même sujet dans deux endroits différents ou plus. La délégation de la République arabe syrienne convient que les invitations adressées à des organes des Nations Unies par des institutions spécialisées n'ont pas à être encouragées, car elles entraînent presque toujours des dépenses supplémentaires, et elle insiste pour que le Comité des conférences soit consulté avant que de telles invitations soient acceptées. M. Hamzah appuie en outre le principe d'une utilisation judicieuse de la documentation, domaine où il convient d'éviter tout gaspillage et, à son avis, de limiter le montant des affectations de ressources.

3. La délégation de la République arabe syrienne n'est pas en faveur de l'application à la répartition des ressources en matière de conférences, d'un système de quotas qui imposerait certes des limites aux dépenses en matière de conférences et permettrait de réaliser des économies, mais qui risquerait de restreindre la capacité qu'a l'Organisation de satisfaire aux exigences de certaines conférences d'une importance capitale. Il faut espérer que l'Assemblée générale s'attachera particulièrement à la question de l'établissement d'un ordre de priorités entre les différentes conférences prévues; les fonctionnaires du Secrétariat participant aux discussions sur ce sujet devraient appartenir aux échelons les plus élevés.

4. M. KRYEZIU (Yougoslavie) dit que le nombre de conférences a atteint un point critique et que le Département des conférences doit faire un effort considérable pour s'acquitter comme il convient des tâches qui lui incombent.

5. L'examen du problème de la planification des réunions a donné jusqu'à présent des résultats limités, son importance étant mal comprise. Les réunions doivent commencer à l'heure, être menées de façon efficace et avoir une durée plus restreinte. Le Comité devrait néanmoins éviter de prendre des mesures d'ordre administratif qui limiteraient la nécessité de tenir des réunions, ce qui

/...

(M. Kryeziu, Yougoslavie)

aboutirait à faire obstacle aux activités normales des organes intéressés. Il devrait plutôt suggérer que l'Assemblée générale réaffirme ses directives concernant l'annulation de réunions prévues, et prescrire aux organes des Nations Unies recevant des invitations des institutions spécialisées de consulter le Comité des conférences avant de les accepter.

6. Les retards qui interviennent fréquemment dans la publication des documents empêchent les délégations de mener à bien leurs tâches. De nombreux documents ne correspondent pas du tout aux besoins des délégations : ils devraient être aussi succincts que possible et donner des renseignements précis et adéquats. La délégation yougoslave appuie donc pleinement les résolutions et décisions du Conseil économique et social relatives à la limitation et au contrôle de la documentation et approuve la décision prise par le Conseil de supprimer, pour une période d'essai, l'établissement des comptes rendus analytiques de séance pour ses organes subsidiaires.

7. Le programme des conférences ne devrait jamais être immuable ou statique. L'application de système de quotas aurait inévitablement pour effet de limiter la flexibilité de l'Organisation et sa capacité de répondre en temps voulu aux nouveaux besoins qui se manifestent.

8. La délégation yougoslave appuie les recommandations 1 à 6 figurant au paragraphe 79 du rapport, et approuve le projet de calendrier des conférences pour 1980 et 1981.

9. M. BARTLETT (Jamaïque) dit que sa délégation juge, dans l'ensemble, acceptables les recommandations du Comité des conférences. Il n'est cependant pas satisfait des propositions concernant le Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme qui, selon le rapport, doit se réunir à Vienne. Sa délégation estime, comme beaucoup d'autres, que le transfert à Vienne du Bureau du Coordonnateur du Fonds de contributions volontaires nuira au fonctionnement et à la gestion du Fonds et elle a l'intention d'exposer ses raisons à la Troisième Commission.

10. La question du siège futur du Bureau du Coordonnateur n'ayant pas été résolue, la Cinquième Commission se rendrait coupable de préjuger de la solution qui lui sera donnée si elle adoptait la proposition du Comité des conférences à cet égard. Au stade actuel, la seule mesure qu'il serait appropriée de prendre, serait d'omettre du projet de calendrier des conférences l'indication du lieu de réunion du Comité consultatif et d'opter pour le libellé "à déterminer", comme c'est le cas pour d'autres réunions. La délégation jamaïquaine présentera en temps voulu une proposition formelle visant à ce que l'annexe II du rapport soit modifiée en conséquence.

/...

11. Mme DIMITY GILES (Australie) dit que sa délégation voit bien que si des efforts réels ne sont pas consentis pour réduire la documentation et mieux utiliser le temps disponible, la perspective de voir s'effondrer tout le système des conférences devient très susceptible de se réaliser. Le calendrier des conférences est beaucoup trop chargé; les délégations sont très fortement sollicitées d'assister à toutes les réunions, dont l'inclusion dans le calendrier ne semble pas toujours être justifiée. La représentante de l'Australie a accueilli avec satisfaction la lettre adressée à ce sujet au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social (A/34/528).

12. L'application effective des propositions formulées par l'Assemblée générale pourrait permettre de réaliser des économies considérables. Il est de l'intérêt de tous de réduire le nombre et la longueur des documents. La longueur, la parution en temps voulu et la qualité de la documentation restent très préoccupantes car elles affectent la capacité qu'a l'Organisation de mener efficacement ses travaux. Le problème est imputable au nombre trop élevé de demandes de rapports dont on pourrait se dispenser, de rapports publiés périodiquement qui sont trop volumineux et des ressources excessives affectées à la rédaction et à la traduction des comptes rendus analytiques. La délégation australienne s'est félicitée de noter que le Conseil économique et social a supprimé l'établissement des comptes rendus analytiques de ses organes subsidiaires.

13. Il faudrait faire davantage ressortir le temps perdu dans les grandes commissions et à l'Assemblée générale plénière lors de séances qui commencent en retard, sont levées tôt, ou sont annulées. Dans le dernier rapport du Comité des conférences, on ne trouve malheureusement pas l'équivalent du tableau paru en annexe au rapport pour 1978 (A/33/32), qui indique les résultats obtenus grâce à une bonne utilisation du temps de réunion imparti à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions lors de la trente-deuxième session. Il serait également utile de connaître le coût estimatif moyen, par heure, du temps perdu par les fonctionnaires et des services requis dans les divers lieux où le temps prévu pour une réunion n'a pas été utilisé.

14. Le Comité des conférences doit, pour le moment, se contenter de cajoler les délégations et de les presser de respecter les admirables directives qu'il a fixées. S'il s'avère néanmoins impossible d'obtenir des résultats plus positifs, l'Assemblée générale devra examiner quelles seraient les autres mesures à prendre pour permettre au Comité de jouer un rôle constructif.

15. La délégation australienne approuve les recommandations figurant au chapitre VI du rapport.

16. M. STUART (Royaume-Uni) note avec approbation les progrès constants réalisés dans l'amélioration et la rationalisation de la gestion des ressources en matière de conférence. Sa délégation appuie les diverses recommandations énoncées au chapitre VI du rapport du Comité des conférences (A/34/32). Le représentant du Royaume-Uni fait en particulier l'éloge des mesures prises par le Conseil économique et social pour limiter et contrôler le nombre et la durée des réunions inscrites à son calendrier, et pour limiter le volume de sa documentation.

(M. Stuart, Royaume-Uni)

17. Il se déclare néanmoins inquiet de la croissance incontrôlée du nombre de réunions. Malgré les décisions de l'Assemblée générale limitant le nombre de conférences spéciales à une par an, et ultérieurement à trois, sept grandes conférences spéciales ont été autorisées pour chaque année de l'exercice biennal qui s'achève et neuf ont déjà été proposées ou prévues pour 1980. Le calendrier des conférences, et en particulier des grandes conférences spéciales, fait partie intégrante du budget-programme et comme tel doit être soumis à la même discipline budgétaire. Les priorités doivent être appliquées aux activités de conférence tout comme aux programmes de fond du Secrétariat. La délégation britannique étudiera les nouvelles propositions du Secrétaire général concernant la réaffectation des ressources - compte tenu notamment des grandes conférences spéciales prévues - et les prendra en considération lorsqu'elle décidera de sa position à l'égard de l'ensemble du budget.

18. La délégation britannique juge acceptables les dates et lieux recommandés pour 1980 et 1981 pour les réunions et conférences par le Comité des conférences mais réserve sa position sur le problème budgétaire majeur auquel elle a fait allusion. Elle ne saurait néanmoins souscrire au lieu proposé pour les réunions du Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme. Le Comité a choisi Vienne en partant de l'hypothèse que le Coordonnateur du Fonds s'installerait à Vienne en même temps que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Mais cette question n'a pas encore été résolue et M. Stuart croit savoir qu'il sera décidé que le Coordonnateur du Fonds restera à New York. Le lieu des réunions du Comité consultatif devra donc également dans ce cas être New York. Au stade actuel, il faut modifier à l'Annexe II du rapport, la rubrique concernant ces réunions dans la colonne "lieu de réunion" et la remplacer par "à déterminer"; la délégation britannique s'est jointe aux auteurs du projet de décision que présentera à cet effet la Jamaïque.

19. Mme MUSTONEN (Finlande) dit que le calendrier des conférences devrait être conçu de façon à permettre la participation effective de tous les Etats Membres aux conférences, quelles que soient leurs ressources. L'Organisation des Nations Unies a connu ces dernières années une prolifération de réunions. Etant donné que c'est au Conseil économique et social et dans ses organes subsidiaires que la situation est la plus préoccupante, le Comité des conférences et le Conseil devraient coopérer plus étroitement en vue d'améliorer le calendrier des réunions. Il est regrettable que le Conseil n'ait pu parvenir à un accord sur l'application des recommandations figurant à l'annexe de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, relative à la restructuration des activités du Conseil lui-même. Si le Conseil était parvenu à réorganiser ses organes subsidiaires comme le propose la résolution, cela aurait permis d'alléger considérablement le calendrier des conférences et d'utiliser moins intensivement les services de conférence de l'Organisation. Il faut espérer que l'on ne rejettera pas totalement les idées que contient la résolution en vue de rationaliser l'organisation des réunions des organes subsidiaires du Conseil, mais qu'on les reprendra en considération à un moment plus propice.

/...

(Mme Mustonen, Finlande)

20. La délégation finlandaise approuve la proposition figurant à l'alinéa e) du paragraphe 53 du rapport (A/34/32); il conviendrait d'entreprendre une étude et d'en soumettre les conclusions à la Cinquième Commission en 1980.

21. En réévaluant les besoins, il faudrait prendre en considération la mesure dans laquelle les Etats Membres peuvent participer aux réunions. Le Comité des conférences devrait étudier, par exemple, les modifications qu'il serait possible d'apporter au cycle biennal des réunions : il est fréquent que la date de réunion de certains organes soit systématiquement fixée à la même période, quel que soit l'objet spécifique de ces réunions. Le Comité devrait également s'efforcer d'établir un lien plus étroit entre, d'une part, les objectifs et l'ordre du jour des réunions et, d'autre part, le temps qui leur est imparti. Il pourrait également envisager la possibilité de remplacer les conférences spéciales proposées par des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

22. Pour que le Comité des conférences soit un instrument véritablement efficace, la Finlande est disposée à examiner des propositions tendant à renforcer son mandat et à en faire l'organe directeur des conférences de l'ONU.

23. M. KOZUBIK (Tchécoslovaquie) dit que le Comité a mené à bien la tâche qui lui avait été confiée. L'application systématique de ses recommandations devrait permettre d'améliorer la répartition des ressources nécessaires aux conférences et réunions, ce qui entraînerait sans aucun doute une réduction des dépenses et aurait un effet positif sur l'ensemble du budget de l'Organisation. La délégation tchécoslovaque appuie entièrement la coopération entre le Comité et les organes intéressés des Nations Unies, ainsi que l'application systématique de toutes les mesures déjà adoptées aux sessions précédentes, qui visent à améliorer l'organisation des réunions et conférences. Dans un souci d'économie et dans l'intérêt de toutes les délégations, il serait bon de décider que toute proposition constructive tendant à réaliser les objectifs généraux de planification des conférences ou relative aux activités du Comité des conférences devrait être adoptée par consensus.

24. La délégation tchécoslovaque constate avec satisfaction que moins de modifications ont été apportées au calendrier de conférences approuvé et que les demandes de crédits supplémentaires ont diminué. Etant membre du Comité des conférences, la Tchécoslovaquie continuera à favoriser l'élimination systématique de toutes les insuffisances qui ont nui à l'efficacité des conférences et se sont traduites par des charges financières supplémentaires. Elle approuve pleinement les mesures prises par le Conseil économique et social en vue de limiter la durée des conférences et des réunions et d'imposer certaines limitations à la publication des documents. Les grandes commissions pourraient également contribuer à la réalisation des objectifs d'efficacité et d'économie en accordant une plus grande attention au nombre et à la durée des conférences spéciales ainsi qu'à la convocation éventuelle de nouvelles conférences ne figurant pas au calendrier.

(M. Kozubik, Tchécoslovaquie)

25. De façon générale, la Tchécoslovaquie appuie les recommandations figurant au paragraphe 79 du rapport. Elle sait que des ressources financières sont souvent gaspillées parce que les réunions ne commencent ou ne finissent pas à l'heure et appuie de ce fait la proposition tendant à ce que les objectifs actuels d'efficacité et d'économie soient énoncés dans des résolutions de l'Assemblée générale, de façon que le Secrétariat redouble d'efforts pour s'y conformer, comme le demande la recommandation 4.

26. M. BALASUBRAMANIAM (Sri Lanka) appelle l'attention sur le fait que les crédits demandés au titre des services de conférence et bibliothèques dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 s'élèvent à 184 millions de dollars, ce qui représente 15 p. 100 environ du budget total et un accroissement de 10 p. 100 par rapport au budget précédent. Le nombre de conférences prévues pour 1980 a augmenté dans une proportion semblable. Il est donc urgent de procéder à un examen critique du calendrier des conférences afin de déterminer si toutes les conférences et réunions prévues sont réellement nécessaires et s'il ne serait pas possible de réduire la durée de certaines d'entre elles. Alors que tout le monde s'accorde sur le fait que le système actuel n'est pas satisfaisant et que des mesures correctrices s'imposent d'urgence, le Comité des conférences n'est malheureusement parvenu à un consensus sur aucune des mesures proposées en ce qui concerne la répartition des ressources. La solution consisterait peut-être à combiner les diverses formules mentionnées aux paragraphes 54 et 55 du rapport du Comité des conférences (A/34/32). Le Comité devrait donc être autorisé à examiner plus avant la question et à présenter un rapport à la trente-cinquième session sur une formule, acceptable pour tous, visant à assurer une utilisation rationnelle des ressources en matière de conférences.

27. La délégation sri-lankaise se félicite des efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale et les présidents des grandes commissions afin de faire commencer les séances à l'heure, et espère que cette pratique se généralisera dans tous les autres organes. En ce qui concerne le contrôle de la documentation, des mesures sont envisagées en vue d'en améliorer l'efficacité, et il faut espérer que le Comité des conférences trouvera les moyens de rationaliser le système. Les mesures mentionnées au paragraphe 70 du rapport doivent être encouragées. Il est réconfortant de constater, au vu des chiffres de 1979, que le nombre des séances prévues qui ont été annulées a diminué. En revanche, il y a eu aussi une diminution de la durée moyenne des séances. La délégation sri-lankaise approuve les mesures prises en vue d'éviter les gaspillages de ce type. Elle approuve les recommandations et le projet de résolution figurant au chapitre VI du rapport du Comité des conférences.

28. M. BROTDININGRAT (Indonésie) rappelle que, dans la déclaration qu'il a faite lors de la 10ème séance plénière de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie a indiqué que le nombre croissant des questions dont l'Assemblée générale était saisie posait de graves problèmes pour le fonctionnement de l'Organisation (A/34/PV.10, p. 71). Ceci est également valable pour les autres instances de l'ONU. Il est bon que l'on accorde une importance de plus en plus

/...

(M. Brotodiningrat, Indonésie)

grande à l'Organisation et que la communauté internationale cherche de plus en plus à résoudre ses problèmes par la voie de négociations collectives, et il y a lieu d'encourager cette tendance; c'est pourquoi, sur le plan des principes, la délégation indonésienne ne peut accepter un système de quotas formel, obligatoire et rigide, qui nuirait à l'instauration d'un dialogue fructueux au sein de l'Organisation des Nations Unies. Aussi partage-t-elle l'opinion exprimée au paragraphe 54 et dans la première partie du paragraphe 55 du rapport des comités des conférences (A/34/32). Elle ne méconnaît pas pour autant les difficultés réelles, de plus en plus aiguës, que rencontre le Secrétariat pour répondre aux besoins sans cesse croissants en matière de réunions et de conférences. Les délégations ne sont pas seulement préoccupées par la situation inquiétante qui prévaut en matière de documentation, mais il leur est également de plus en plus difficile de participer à des réunions dont le nombre se multiplie. Un certain nombre de décisions ou de mesures ont été prises par les organes principaux tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en vue de résoudre ce problème. Des mesures semblables devraient être étendues à tous les autres organes des Nations Unies.

29. Le Comité des conférences a joué un rôle de plus en plus important dans l'organisation des travaux des organes des Nations Unies, ce qui s'est traduit concrètement par une réduction du nombre des dérogations apportées au calendrier des conférences ces dernières années. Il pourrait donc être utile de renforcer le rôle positif joué par le Comité en élargissant son mandat.

30. Les mesures prises par les organes intergouvernementaux devraient être complétées par des efforts tout aussi sérieux de la part du Secrétariat. Il est possible d'améliorer encore davantage les services et locaux pour les réunions et les conférences. La solution ne consiste pas à imposer aux Etats Membres un système de quotas préétabli et rigide, mais plutôt d'organiser les réunions et conférences en mettant à la disposition des Etats Membres des moyens suffisants pour qu'ils puissent y participer utilement.

31. La délégation indonésienne approuve entièrement les recommandations figurant au paragraphe 79 du rapport du Comité des conférences.

32. M. KHOLOMA (Malawi) estime que l'examen du calendrier des conférences ne devrait pas être dissocié de celui du projet de budget-programme, puisque l'augmentation du nombre des conférences et réunions entraîne inévitablement une augmentation des dépenses. Il faut donc espérer qu'à l'avenir, le calendrier des conférences comportera un état des dépenses prévues de façon que le Comité puisse examiner la question en relation avec le projet de budget-programme.

33. La délégation malawienne n'est pas opposée à ce que l'on organise des réunions importantes sur les questions prioritaires, mais elle est convaincue que le nombre des conférences et réunions inscrites au calendrier est excessif et pourrait être réduit sans nuire pour autant à l'efficacité de l'Organisation. A l'alinéa a) du paragraphe 32 de son rapport, le Comité des conférences a reconnu la nécessité

/...

(M. Kholoma, Malawi)

d'examiner un programme de conférences biennal correspondant au cycle biennal du budget-programme de l'Organisation; c'est là une innovation dont il faut se féliciter.

34. Mlle MUCK (Autriche) dit que la délégation autrichienne appuie les recommandations figurant au chapitre VI du rapport du Comité des conférences (A/34/32), en particulier les recommandations 5 et 6.

35. On est en droit de se demander s'il est vraiment possible de résoudre les problèmes apparemment insolubles résultant de l'établissement d'un calendrier des conférences toujours plus chargé et de la nécessité de produire en temps voulu une documentation toujours plus abondante. Le moins que l'on puisse dire est que la situation actuelle justifie un certain scepticisme. Aucun comité n'obtient la documentation nécessaire en temps voulu dans toutes les langues de travail, de plus en plus de nouveaux documents sont demandés chaque jour, et, pour des raisons politiques évidentes, les décisions concernant la tenue de nouvelles réunions sont prises sans qu'aucune réelle discipline ne soit observée et elles ne sont soumises à aucune restriction.

36. Le courage de ceux qui s'attaquent à ces problèmes presque insoluble n'en est donc que plus méritoire. A cet égard, il convient particulièrement de se féliciter des résolutions 1979/1, 1979/41 et 1979/69 ainsi que de la décision 1979/81 adoptées par le Conseil économique et social. En insistant sur le volume et la nature de la documentation, ces résolutions laissent entrevoir une solution possible, en particulier pour ce qui est de la règle prévoyant que les documents présentés par le Secrétariat ne doivent pas comporter plus de 32 pages et de la recommandation concernant l'inclusion d'un résumé des propositions et des conclusions. Néanmoins, Mlle Muck se demande comment ce nombre de pages a été choisi, ce choix pouvant paraître quelque peu arbitraire, et s'il suffit de limiter le nombre de pages si l'on ne limite pas le nombre de documents sur un sujet donné. Il faudrait donc disposer d'une réglementation plus précise et plus détaillée, qui permettrait d'établir une nette distinction entre les divers types de documents, d'avoir une liste des exceptions à la règle des 32 pages et même de limiter la longueur de certains types de documents à 10, 15 ou 20 pages. Il serait bon que le Secrétaire général communique au Comité des conférences des propositions à cet effet le plus tôt possible, et Mlle Muck espère que la Cinquième Commission envisagera de présenter une résolution comportant ce genre de recommandation. La recommandation relative à la présentation de résumés des documents devrait devenir une règle stricte dans le cas des documents comportant plus de 10 pages. Toutefois, une réglementation de ce genre ne pourra donner des résultats que si une certaine discipline est observée, tout d'abord par les Etats Membres, qui devraient s'efforcer de restreindre le nombre des réunions et de faire preuve de modération lorsqu'ils demandent des documents.

/...

37. M. MARTIN (Nouvelle-Zélande) dit que la délégation néo-zélandaise appuie les recommandations et le projet de décision figurant aux paragraphes 79 et 80 du rapport du Comité des conférences.

38. Il note que le Comité n'a pu parvenir à un accord au sujet de l'introduction d'un système de quotas pour la répartition des ressources en matière de conférences et qu'il n'a donc pu faire aucune recommandation à ce sujet. Pour des raisons pratiques et politiques, il est peu probable qu'il soit en mesure de faire mieux à l'avenir. Premièrement, comme le représentant de l'Union soviétique l'a souligné à juste titre, et comme le Comité des conférences l'a admis dans son rapport, la mesure dans laquelle le Secrétariat est capable d'assurer le service des réunions est dans la pratique limitée et il ne peut faire plus qu'il ne fait actuellement. Bien qu'en théorie cela soit possible, dans la pratique il serait extrêmement difficile de quantifier la capacité d'assurer le service des réunions et d'établir ce que l'on a appelé un plan type des conférences. C'est pourquoi plusieurs délégations ont estimé qu'il était préférable que le Département des conférences continue d'adopter une attitude pragmatique et souple pour la programmation des conférences.

39. Deuxièmement, comme il est indiqué dans le rapport, le nombre des conférences reflète dans une large mesure les préoccupations des Etats Membres et le fait que ceux-ci tiennent à rechercher des solutions dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Cela pose un problème non seulement pratique mais aussi largement politique. Dans le passé, l'Assemblée générale a adopté des résolutions dans lesquelles elle imposait certaines restrictions en ce qui concerne les activités en matière de conférences, puis, à la même session, elle a ignoré ces restrictions pour des raisons qu'elle jugeait manifestement bonnes et suffisantes. Rien ne permet de supposer qu'elle agirait différemment à l'avenir du simple fait qu'elle aurait adopté un système de quotas.

40. C'est dans ce contexte et compte tenu des gaspillages entraînés par le fait qu'en raison de la fréquence des séances ou du manque de documentation les délégations ne sont pas en mesure de se préparer convenablement que le Comité des conférences a formulé la recommandation 6. Compte tenu de cette recommandation, la délégation néo-zélandaise espère que les grandes commissions reverront le nombre total de conférences prévues dans leurs domaines d'activité, et non seulement examineront la fréquence, les dates et la durée des réunions proposées mais se demanderont également s'il est vraiment nécessaire de tenir certaines d'entre elles. A cet égard, les décisions prises par le Conseil économique et social constituent un pas dans la bonne direction. La délégation néo-zélandaise est favorable à l'attitude préconisée par la représentante de l'Autriche et estime qu'il serait utile que le Comité des conférences examine en 1980 la mesure dans laquelle les décisions prises par le Conseil économique et social, ainsi que toute autre suggestion du même genre, pourraient être recommandées à d'autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale. Il pourrait également être utile que le Comité étudie la question des normes quantitatives de travail visées dans la recommandation 7, qu'il évalue l'efficacité des recommandations adoptées antérieurement par l'Assemblée générale, qu'il recherche les moyens d'améliorer davantage la gestion des conférences et qu'il évalue l'efficacité de ses propres travaux.

(M. Martin, Nouvelle-Zélande)

41. M. Martin prend note de la recommandation figurant au paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale (A/34/320), concernant l'utilité des organes subsidiaires, et souligne que le Comité des conférences a présenté certaines recommandations concrètes. Le Secrétaire général aurait peut-être dû proposer simplement que l'Assemblée générale réexamine l'efficacité des organes subsidiaires qui n'ont pas été en mesure de présenter des recommandations concrètes et décide s'ils doivent ou non être maintenus. Bien qu'aucune limite n'ait été fixée en ce qui concerne le mandat du Comité des conférences, M. Martin juge souhaitable que la Cinquième Commission évalue les travaux du Comité tous les trois ans et fasse rapport à ce sujet à l'Assemblée générale. La délégation néo-zélandaise pense, comme le Président du Comité des conférences, qu'à bien des égards les travaux du Comité se sont révélés utiles et qu'ils pourraient encore l'être à l'avenir, mais elle se demande si c'est là une raison suffisante pour que le Comité soit maintenu sous sa forme actuelle après 1980.

42. Une certaine déception paraît se manifester chez certaines délégations, mais de l'avis de M. Martin, le Comité des conférences a fait à peu près tout ce que l'on pouvait attendre de lui, si l'on considère que certains de ses membres souhaitent réduire le coût des services de conférence alors qu'à l'opposé, d'autres jugent inacceptable d'imposer des plafonds arbitraires quels qu'ils soient en ce qui concerne les activités en matière de conférences. Dans ces conditions, il n'a pu que faire preuve de pragmatisme en évitant les positions extrêmes et rechercher les moyens d'améliorer la gestion et l'utilisation des ressources en matière de conférences sans accroître les coûts.

43. Enfin, si l'on veut que le Comité des conférences soit en mesure de jouer un rôle plus efficace dans la planification des réunions et l'utilisation des locaux et services de conférence, conformément à la recommandation approuvée par l'Assemblée générale, il faut manifestement que son mandat soit élargi et il devrait donc, au cours de l'année suivante, préparer un nouveau mandat qu'il soumettrait pour examen à la Cinquième Commission.

44. La délégation néo-zélandaise se joindra à d'autres délégations pour présenter un projet de résolution dans lequel figureront les diverses suggestions qui ont été formulées au sujet du programme de travail proposé pour le Comité des conférences en 1980.

45. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) donne au Comité des conférences l'assurance que la délégation des Etats-Unis appuie ses travaux et continue de s'intéresser à l'examen de toute proposition visant à renforcer son mandat ou à améliorer ses méthodes de travail de façon à assurer une meilleure gestion des ressources limitées disponibles en matière de conférences.

46. M. Papendorp prend note de la référence faite par le représentant de la Finlande à la suggestion figurant à l'alinéa e) du paragraphe 53 du rapport du Comité (A/34/32) en ce qui concerne la possibilité de faire figurer dans le budget de chaque programme les dépenses relatives aux services de conférence. La

/...

(M. Papendorp, Etats-Unis)

délégation des Etats-Unis juge cette suggestion très intéressante et souhaiterait que le Secrétaire général fasse une étude à ce propos. Certains membres du Comité des conférences ont estimé que cette suggestion allait au-delà du mandat du Comité et qu'elle devait être examinée par la Cinquième Commission. Toutefois, la délégation des Etats-Unis aurait préféré qu'elle figure dans la liste des recommandations à l'Assemblée générale et juge donc qu'il conviendrait que la Cinquième Commission approuve à son tour l'alinéa e) du paragraphe 53 et recommande que le Secrétaire général soit prié de faire l'étude correspondante. La liste des recommandations figurant au paragraphe 79 devrait être modifiée en conséquence.

47. M. Papendorp appuie la proposition formulée par le représentant de la Jamaïque au sujet des rubriques 37 et 128 du projet de calendrier des conférences pour 1980 et des rubriques 29 et 97 du projet de calendrier des conférences pour 1981 (A/34/32, annexe II).

48. Il appuie également les observations qui ont été formulées au sujet des décisions prises en ce qui concerne les travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il serait nettement préférable pour les travaux de l'Organisation qu'il y ait moins de séances, que les rapports soient plus courts et qu'il ne soit plus établi de comptes rendus analytiques pour les organes subsidiaires.

49. La délégation des Etats-Unis appuie les autres recommandations figurant au paragraphe 79 du rapport du Comité des conférences et votera pour le projet de décision approuvant ces recommandations et le calendrier des conférences pour 1980-1981.

50. M. AYADHI (Tunisie) dit que malgré les coûts plus élevés que jamais des conférences, le mal n'est pas le désir croissant des Etats Membres de tenir des consultations et des réunions plus nombreuses, mais le fait que la capacité des services de conférence de l'Organisation a presque atteint sa limite. Le souci de la délégation tunisienne, comme de bien d'autres, est de concilier le nombre et l'efficacité. Le calendrier des conférences et réunions pour 1980-1981 est une haute performance d'acrobatie de la part de ses auteurs; le moindre changement provoquerait une réaction en chaîne. Pour ne parler que de 1980, 207 organes doivent se réunir, certains d'entre eux deux ou trois fois, et la grande majorité des réunions se tiendra au Siège, à New York. M. Ayadhi pense qu'il faudrait assurer une meilleure répartition entre les différentes villes où les Nations Unies ont des bureaux permanents, pour ne pas trop charger les services et installations de New York.

51. M. Ayadhi remarque que dans plusieurs cas, les lieux et dates de conférences et réunions restent à fixer, et il souhaiterait que le Comité des conférences explique comment on arrive à planifier les ressources lorsque tant d'éléments demeurent inconnus. Il souhaiterait également des explications sur la nature de la coordination et des rapports entre les services du Secrétariat responsables des programmes et ceux qui sont responsables des services de conférence.

/...

(M. Ayadhi, Tunisie)

52. Il est évident que même si l'on adopte sans modification le calendrier des conférences proposé, il ne sera pas possible de le suivre à la lettre. Il faudra une bonne dose de souplesse, et c'est la raison pour laquelle la délégation tunisienne appuie les recommandations 2 et 3 qui figurent au chapitre VI du rapport du Comité des conférences.

53. M. Ayadhi déplore les retards inacceptables avec lesquels sont publiés les documents officiels dans toutes les langues, qui diminuent la valeur des débats de la session et créent de graves difficultés pour nombre de délégations. En soi, le volume de la documentation ne justifie pas la discrimination linguistique qui s'est établie de facto, laquelle entraîne un énorme gaspillage des ressources; à quoi servent des documents dans telle ou telle langue s'ils sont publiés avec six mois de retard? Pour ne prendre qu'un exemple, le plan à moyen terme pour la période 1980-1983, qui a été adopté à la session précédente, n'est toujours disponible qu'en une seule langue. M. Ayadhi demande que le Secrétariat explique les raisons de ce retard. Le représentant du Maroc a mentionné des retards analogues dans la publication en arabe des comptes rendus analytiques. Il est absolument impossible de se satisfaire de la réponse fournie par le Secrétariat. Ce que désirent les délégations de langue arabe, ce n'est pas que l'on justifie la situation existante, mais qu'on assure un traitement égal à toutes les langues.

54. Pour ce qui est du volume de la documentation, il faut limiter la quantité de documents publiés en pratiquant une plus grande autodiscipline. La qualité des documents pourrait-elle aussi être améliorée par une planification rationnelle et des contrôles plus intensifs. A cet égard, la délégation tunisienne se félicite des mesures déjà adoptées au Secrétariat pour rationaliser le service des conférences et son efficacité et elle accueillerait avec satisfaction d'autres mesures à cette fin. Le Secrétariat devrait faire en sorte que sa capacité d'assurer le service des réunions évolue en fonction du programme des conférences et réunions, puisque, somme toute, les réunions sont l'activité principale de l'Organisation. Il faudrait, lorsqu'on ajoute des réunions au calendrier des conférences approuvé, veiller à ne pas gêner la tenue des réunions déjà approuvées.

55. L'introduction d'un système de quotas pour la répartition des ressources en matière de conférences est une solution de facilité, qui ne fera que camoufler les problèmes sans les éliminer. Par contre, l'introduction de normes quantitatives de travail pour le personnel qui assure le service des conférences permettrait d'améliorer la gestion des ressources. A cet égard, M. Ayadhi prend note avec satisfaction des normes d'évaluation des effectifs nécessaires convenues entre le Comité consultatif et le Secrétaire général, et attend avec intérêt de les voir appliquer au Siège et dans les autres lieux d'affectation. Bien entendu, les normes d'évaluation des effectifs nécessaires et les normes quantitatives de travail ne peuvent pas être uniformes. M. Ayadhi convient avec le Comité des conférences que la fixation de normes quantitatives de travail pour le personnel des services de traduction, par exemple, dépasse le cadre de son mandat, mais il pense que le Comité devrait fixer des directives et veiller à ce que, quelles que soient les mesures adoptées pour augmenter l'efficacité, elles n'entraînent pas des injustices ou des inégalités.

/...

56. M. HUITRON (Mexique) approuve les recommandations figurant au chapitre VI du rapport du Comité des conférences (A/34/32) et soutient chaleureusement le projet de résolution proposé au paragraphe 80 de ce rapport. Un groupe de délégations intéressées tient des consultations officieuses pour présenter un projet de résolution qui traduirait les préoccupations de plusieurs Etats, au nombre desquels le Mexique, qui considèrent qu'il est possible, en rationalisant et en harmonisant le calendrier des conférences et en veillant à une utilisation optimale des ressources des services de conférence, d'aller plus loin que ce que recommande le Comité des conférences.

57. Le rapport du Comité des conférences est certes d'une portée assez modeste, mais il faut rappeler que le Comité traverse actuellement une période de réorganisation à la suite de l'adoption des résolutions 33/55 et 33/56 et de la décision 33/417, qui ont fixé d'importantes directives relatives aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de conférence. Malheureusement, ces résolutions n'ont pas été entièrement appliquées, et le Comité des conférences est d'avis qu'il n'est pas vraiment souhaitable pour l'instant que l'Assemblée générale adopte d'autres décisions. Si les résultats auxquels est parvenu le Comité des conférences en 1979 sont modestes, c'est en partie dû au fait que le Comité n'est pas parvenu à un consensus sur nombre de propositions constructives avancées par certains de ses membres. Cela ne signifie pas que le Comité manque de bonnes idées et encore moins qu'il a mené à bien son mandat et qu'il faudrait mettre fin à son existence dans un avenir proche. La délégation mexicaine souhaiterait au contraire que l'on renforce et que l'on étende le mandat du Comité des conférences, qui peut et doit contribuer à rationaliser les procédures de l'Assemblée générale, donnant ainsi l'exemple à d'autres organes intergouvernementaux et aux départements du Secrétariat, en évaluant ses propres fonctions et en identifiant les domaines et les problèmes où son action peut être la plus efficace, ainsi que ceux qui débordent son mandat.

58. Il faut noter l'efficacité du Comité en ce qui concerne l'élaboration de directives d'austérité et d'efficacité administrative. Les principes et décisions qui figurent au paragraphe 32 du rapport du Comité ont été extrêmement utiles lors de l'établissement du calendrier des conférences pour la période biennale 1980-1981. L'application des dispositions contenues à l'alinéa d), qui stipule que, lorsque des dérogations au calendrier approuvé seront accordées entre les sessions, le service des réunions devrait être financé par prélèvement sur les crédits ouverts pour les services de conférence, et aux alinéas i) et j), relatifs à la durée des sessions et au contrôle de la création de nouveaux organes, permettront de réaliser des économies considérables. La délégation mexicaine partage les vues du Comité des conférences pour ce qui est des invitations adressées par des institutions spécialisées à des organes de l'Organisation des Nations Unies. Avant d'accepter toute invitation de ce genre, il est non seulement souhaitable mais indispensable que l'organe concerné consulte le Comité des conférences.

59. La délégation mexicaine se félicite de l'adoption par le Conseil économique et social des résolutions 1979/1, 1979/41 et 1979/69, relatives au contrôle et à la limitation de la documentation. Il est à espérer que d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies suivront l'exemple du Conseil à cet égard. La délégation mexicaine croit fermement que la décision du Conseil tendant à

(M. Huitron, Mexique)

supprimer, pour une période d'essai, l'établissement de comptes rendus analytiques pour ses organes subsidiaires allègera le travail du Secrétariat et permettra de dégager des ressources que l'on pourrait utiliser pour éliminer les goulets d'étranglement qui gênent la préparation des documents.

60. La délégation mexicaine convient avec le Conseil économique et social, qu'il est nécessaire d'appliquer strictement l'article 13 de son règlement intérieur, qui exige que la documentation relative à l'ordre du jour soit communiquée dans toutes les langues de travail six semaines avant l'ouverture de la session. Des dispositions analogues seraient profitables aux travaux de l'Assemblée générale, et M. Huitron suggère que le Bureau envisage à sa prochaine réunion d'inclure un article à cette fin dans le règlement intérieur de l'Assemblée générale.

61. Il est non seulement utile mais indispensable au bon fonctionnement de l'Assemblée générale que le Conseil économique et social et le Comité des conférences coopèrent pour établir le calendrier des conférences. Il est extrêmement important que les résolutions du Conseil relatives à la documentation et au calendrier des conférences soient intégralement appliquées et que la Deuxième et la Troisième Commissions de l'Assemblée générale décident de procéder dans cette optique. A cet égard, M. Huitron demande si, comme il a été suggéré au paragraphe 76 du rapport du Comité des conférences, des documents sur l'organisation des travaux, qui puissent servir de modèles d'application rigoureuse des directives du Comité, ont été distribués aux secrétariats des différents organes de l'Organisation des Nations Unies.

62. L'utilisation efficace et économique des ressources dont dispose le Département des conférences a déjà fait l'objet de résolutions de l'Assemblée générale. On devrait exiger du Secrétariat qu'il respecte strictement les règles établies concernant le contrôle de la documentation et les conférences et réunions. Le Secrétaire général adjoint aux conférences et chargé de fonctions spéciales a dit que ce n'était pas du fait du personnel que les documents n'étaient pas publiés à temps, mais qu'il fallait y voir la conséquence de facteurs structurels et administratifs. Le Rédacteur en chef a indiqué que les tâches supplémentaires demandées au Département ne dépassaient pas ses possibilités. Le Directeur du Bureau de statistique a informé le Comité des conférences qu'une planification adéquate et un effort soutenu devraient permettre de publier les documents en respectant les dates limites fixées par l'Assemblée générale. En conséquence, la délégation mexicaine demande instamment à toutes les divisions et à tous les services du Secrétariat de veiller à ce que des problèmes de documentation ne sapent pas les efforts déployés par l'Organisation pour s'acquitter des tâches fondamentales qui lui incombent aux termes de la Charte.

63. La délégation mexicaine partage entièrement l'opinion du Comité des conférences selon laquelle en règle générale, il ne devrait pas être prévu plus d'une grande conférence spéciale par an. Il faudrait que cette règle, ainsi que la nécessité de limiter au maximum le nombre de réunions préparatoires pour les conférences spéciales, soit portée à l'attention des organismes du système des Nations Unies.

/...

(M. Huitron, Mexique)

64. La délégation mexicaine n'est pas en mesure d'appuyer l'établissement d'un système de quotas pour la répartition des ressources en matière de conférences, car un tel système limiterait la couplesse de l'Organisation et sa capacité de réagir à des idées nouvelles et à des besoins toujours changeants. La meilleure solution est de continuer à suivre la méthode pragmatique de décision cas par cas appliquée jusqu'à présent. C'est de la même manière qu'il faudrait envisager les recommandations tendant à limiter le nombre de conférences spéciales.

65. Les postes vacants dans les services dactylographiques devraient être pourvus aussi rapidement que possible, car il se peut que la situation dans ces services soit l'une des causes des retards importants enregistrés dans la distribution de la documentation. La délégation mexicaine est en faveur de l'introduction d'innovations et d'améliorations techniques dans le domaine de la terminologie, et de l'examen périodique des normes de travail du personnel du Département des conférences. Elle attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session sur la possibilité concrète de définir de nouvelles normes à cet égard, en particulier pour le personnel qui assure les services techniques et les services auxiliaires pour les conférences.

66. Les délégations sont noyées sous un flot de documents, alors même qu'elles ont des difficultés à obtenir les documents qu'elles attendent. Le Secrétariat, pour sa part, a la tâche ingrate de produire un volume accru de documentation, alors que les services compétents sont déjà surchargés. La délégation mexicaine fait en conséquence appel à toutes les délégations afin qu'elles fassent preuve de la plus grande modération lorsqu'elles demandent des rapports au Secrétariat général. Les présidents des grandes commissions ont un rôle important à jouer en encourageant cette tendance. Etant donné le nombre croissant d'organes subsidiaires, il est essentiel, lors de l'établissement du calendrier des conférences, de veiller à ce que tous les organes puissent conclure leurs travaux longtemps avant l'ouverture des sessions ordinaires de l'Assemblée générale, afin que leurs rapports puissent être communiqués aux délégations en temps utile. En règle générale, les organes subsidiaires ne devraient pas se réunir durant les sessions de l'Assemblée générale.

67. Afin de réduire le volume de la documentation inutile, les rapports qui contiennent des références à des documents qu'il est facile de se procurer ne devraient indiquer que la cote du document en question, et ne pas comprendre ledit document en annexe. La délégation mexicaine est également opposée à la formule consistant à faire figurer des comptes rendus analytiques en annexe aux rapports des organes subsidiaires.

68. M. OUDOVENKO (Directeur de la Division d'interprétation et des séances) dit que la calendrier des conférences et réunions pour 1980-1981 prévoit un programme extrêmement chargé; le nombre des réunions prévues sera probablement plus élevé qu'au cours de l'exercice biennal précédent. Il se peut, par exemple, que durant la session en cours, l'Assemblée générale ajoute un certain nombre de réunions importantes au calendrier, y compris une session extraordinaire consacrée aux

(M. Oudovenko)

questions économiques. En répondant au représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. Oudovenko dit qu'il est impossible d'indiquer la date à laquelle aura lieu la session extraordinaire, étant donné que l'Assemblée générale n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Des réunions du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et du Comité préparatoire de la nouvelle stratégie internationale du développement sont prévues pour le premier semestre de l'année, et ses comités doivent apporter une contribution importante aux travaux de la session extraordinaire. Vu le nombre de réunions et de conférences prévues, il est à craindre que leur service ne pose des problèmes.

69. Compte tenu des effectifs prévus dans le budget-programme pour le Service d'interprétation, celui-ci pourra assurer le service de 70 à 75 séances par semaine au Siège, soit approximativement sept séances simultanées chaque matin et chaque après-midi. Il peut sembler aux délégations que cette capacité est plus que suffisante pour assurer le service de toutes les réunions programmées, mais un examen plus attentif du calendrier fait apparaître qu'au cours du premier semestre de l'année, la capacité théorique maximale du Service d'interprétation, qui est relativement élevée dans la mesure où elle ne tient pas compte de facteurs imprévisibles comme les congés de maladie, sera nettement insuffisante durant plusieurs semaines par rapport au volume de travail prévu. En conséquence, le Secrétariat devra recruter des interprètes indépendants pour assurer le service des réunions inscrites au calendrier des conférences. Bien entendu, la surprogrammation est un moyen de réduire le nombre d'interprètes indépendants nécessaires, mais d'un autre côté, le nombre d'annulations de séances est également réduit du fait de l'efficacité accrue des organes des Nations Unies. C'est pourquoi il faut faire preuve de la plus grande prudence en fixant les taux de surprogrammation. Le Secrétariat fera de son mieux pour assurer la bonne gestion des ressources disponibles, mais les Etats Membres ont également des responsabilités à cet égard. Lorsqu'ils demandent l'organisation de réunions supplémentaires et qu'il est impossible de leur fournir des salles de conférence adéquates, les Etats Membres acceptent ce fait facilement, et sont prêts à reconsidérer leur demande. En revanche, lorsque les installations matérielles sont disponibles et que l'on manque seulement d'interprètes, il arrive fréquemment que les Etats Membres aillent de l'avant et décident d'organiser des réunions supplémentaires, sans se préoccuper de savoir s'il faudra recruter du personnel supplémentaire en Europe ou si le Secrétariat sera en mesure d'obtenir les services d'interprètes de première qualité. L'inscription de nouvelles réunions au calendrier des conférences est un domaine où une meilleure connaissance des problèmes en jeu de la part des délégations pourrait contribuer à une application plus économique du programme des conférences.

70. Un autre facteur souvent négligé dans la planification du programme des conférences, et en particulier des conférences spéciales, concerne les besoins des groupes régionaux en matière de services de conférence. Bien que les réunions de groupes régionaux pour lesquels des services d'interprétation sont requis ne représentent que 20 p. 100 environ des réunions dont le Siège assure le service,

/...

(M. Oudovenko)

elles ne sont pas inscrites au calendrier des conférences, en raison de leur caractère officieux. Conformément à une décision adoptée par l'Assemblée générale à sa trente et unième session, le Secrétariat a pour pratique d'assurer le service des réunions des groupes régionaux lorsqu'il dispose des ressources nécessaires, en cas d'annulation de réunions prévues. Si cet arrangement s'est avéré plus ou moins satisfaisant dans le passé, l'évolution politique récente et la nécessité croissante d'un système régulier de prise de décision pour certains groupes appellent une plus grande flexibilité. Durant la session de l'Assemblée, l'Assemblée plénière, les grandes commissions et les groupes régionaux les plus importants se font concurrence pour réserver les six grandes salles de conférence disponibles au Siège, et le Secrétariat a la tâche de concilier leurs demandes.

71. En approuvant les dispositions relatives aux conférences spéciales dans le passé, l'Assemblée générale prévoyait généralement des services de conférence suffisants pour trois séances simultanées. Il s'est toujours avéré possible de satisfaire aux demandes des divers groupes régionaux dans le cadre de ces arrangements. Néanmoins, lors de la Conférence sur la coopération technique entre pays en développement et de la Conférence sur la science et la technique au service du développement, on s'est aperçu qu'il fallait prévoir une séance supplémentaire afin que les réunions des groupes régionaux puissent bénéficier de services adéquats. Etant donné la complexité des problèmes examinés lors de ces conférences, il est pratiquement impossible aux groupes régionaux de se réunir parce que les grandes commissions sont toujours en session. Il arrive très souvent que les participants ne comprennent pas pourquoi il est impossible d'assurer le service des réunions des groupes régionaux, étant donné que ceux qui approuvent les budgets des conférences spéciales participent rarement aux conférences elles-mêmes. Le Secrétariat attache beaucoup d'importance à la question des conférences spéciales et a l'intention de présenter au Comité des conférences en 1980 un rapport détaillé sur les normes relatives aux services de conférence.

72. Le Département des conférences est pleinement conscient des problèmes relatifs à la documentation et n'épargnera aucun effort pour améliorer la situation. Il n'est pas seul responsable; de nombreux documents ne sont pas publiés à temps parce que les réunions de divers organes se chevauchent.

73. Le représentant de l'Australie a suggéré que l'on donne une plus grande publicité aux statistiques relatives au temps perdu du fait que les séances commencent tard et sont ajournées tôt. Le Département des conférences devra consulter le Président de l'Assemblée générale à cet égard. Lors de la session en cours, l'Assemblée générale et les grandes commissions s'efforcent de mieux utiliser le temps qui leur est imparti. Du 1er au 5 octobre par exemple, le temps perdu par l'Assemblée générale a représenté 24 p. 100 de la totalité du temps qui lui était imparti. Lorsque le Département des conférences reçoit des demandes concernant la tenue de séances supplémentaires, il profite de l'occasion pour attirer l'attention de ceux qui demandent des services de conférence sur la nécessité de mieux utiliser le temps mis à leur disposition.

74. M. GARRIDO (Philippines) demande combien de temps les grandes commissions ont perdu du fait que leurs séances ont commencé en retard.

75. Le PRESIDENT propose que le représentant du Département des conférences fournisse aux délégations les statistiques établies par le Département au sujet du gaspillage des ressources des services de conférence.

76. Il propose en outre que la Commission prenne au début de la semaine suivante une décision au sujet des recommandations du Comité des conférences figurant aux paragraphes 79 et 80 de son rapport. A cet égard, le Président attire l'attention sur le fait qu'une recommandation supplémentaire figure dans le document A/34/32/Corr.1, ce qui porte à huit le nombre de recommandations du Comité. Il recommande aux délégations qui ont l'intention de présenter des modifications au calendrier des conférences ou des projets de résolution sur les travaux futurs du Comité des conférences, de le faire aussitôt que possible afin d'accélérer les travaux de la Commission. La question de la documentation devrait rester ouverte, afin que la Commission puisse déterminer les mesures à adopter en tant que solution provisoire au problème.

77. M. RAMZY (Egypte) dit que la non-publication de comptes rendus analytiques en arabe résulte de lacunes structurelles dans le service de traduction arabe au Siège. Le Rédacteur en chef de l'Organisation a informé la Commission que le Secrétariat était en train d'établir un rapport détaillé sur les services linguistiques arabes. M. Ramzy croit comprendre que ce rapport répondra aux demandes formulées par l'Assemblée dans la résolution 32/205, examinera les incidences financières de la décision adoptée à la cinquième session de la CNUCED concernant les services linguistiques arabes, et contiendra des renseignements sur le statut du service de traduction arabe au Siège. De l'avis de la délégation égyptienne, les deux premières questions devraient être examinées ensemble, étant donné qu'elles se rapportent toutes deux à la CNUCED, tandis que celle du service de traduction arabe au Siège devrait être examinée séparément. A cet égard, le représentant de l'Egypte note que, techniquement, la Cinquième Commission n'est pas saisie à la présente session du document A/C.5/33/L.49, daté du 9 mars 1979. En conséquence, il suggère que ce document soit mis à jour et examiné en priorité par la Commission.

78. M. EL-HOUDERI (Jamhiriya arabe libyenne) dit que la question soulevée à la 13ème séance par le représentant du Maroc et le rapport auquel le représentant de l'Egypte vient de se référer constituent en fait deux questions distinctes. Il demande quelles mesures le Secrétariat a adoptées pour assurer la distribution de comptes rendus analytiques en arabe.

79. M. LAHLOU (Maroc) dit qu'en soulevant la question des comptes rendus analytiques en arabe, lors d'une séance antérieure, il n'avait pas l'intention d'entamer un débat sur la question des services linguistiques arabes en général. Il voulait simplement soulever un point d'ordre concernant la conduite des travaux de la Commission et demander l'établissement de comptes rendus analytiques en arabe.

La séance est levée à 13 h 15.